

L'islam divisé. le sunnisme septembre 2006

L'islam n'est qu'une seule religion, caractérisée par une pluralité de tendances. Dès la mort du Prophète en 632, plusieurs ramifications ont commencé à se dessiner. En 657, la consécration d'Ali en tant que quatrième calife a provoqué la contestation du gouverneur omeyyade de Damas, Moawiya. Les Omeyyades constituaient une dynastie liée au troisième calife, Uthman, assassiné par des opposants qui ont porté Ali au pouvoir. C'est pourquoi Moawiya a décidé de brandir les armes contre le nouveau calife. Pendant le combat, Moawiya a eu l'idée de brandir les versets du Coran au bout des lances de ses soldats, obligeant ainsi Ali à accepter l'arbitrage de Siffin qui a marqué le début du règne des califes omeyyades. C'est lors de cet arbitrage que la *Oumma* (communauté des musulmans) s'est scindée entre chiïtes (fidèles à Ali), kharijites (qui sont restés à l'écart du conflit) et sunnites (qui ont accepté la résolution de l'arbitrage, devenant des partisans des omeyyades).

Le sunnisme se différencie des autres écoles, en particulier du chiïsme, par ses professions de foi particulières :

Désolidarisation des sectes et des croyances hérétiques et schismatiques, c'est-à-dire ne reposant pas sur le Coran. Cette désolidarisation peut se manifester par un refus de saluer le coupable ou de l'enterrer dans un cimetière musulman.

Affirmation que Dieu possède une pluralité d'attributs (*itbat*) sans tomber dans l'anthropomorphisme, même si les points de vue sur ces attributs peuvent diverger.

Importance fondamentale de la Sunna, alliée à l'importance de l'*ijma* (consensus communautaire généralement compris comme celui des *oulémas*, savants de l'islam). Les sunnites se présentent ainsi comme les véritables porte-parole de la pensée de Mahomet car ils défendent la Sunna, version écrite des *hadiths* qui sont l'ensemble des paroles, actes et préceptes de Mahomet rapportés par des musulmans fidèles. Selon le sunnisme, l'authenticité de ces *hadiths* est garantie car ces musulmans fidèles forment une chaîne ininterrompue jusqu'au Prophète. Le sunnisme devient ainsi un islam légalisé et légaliste car sa mission est d'expliquer aux musulmans que la norme à suivre est précisément la Sunna.

Reconnaissance de la légitimité des quatre premiers califes dans leur ordre de succession chronologique (Abu Bakr, Umar, Uthman et Ali) et de l'honorabilité de tous les compagnons du Prophète.

Obéissance aux autorités politiques lorsque cela n'implique pas désobéissance à Dieu et au Prophète. Face au mauvais prince, le croyant peut toujours s'adresser à Dieu pour Lui demander de le remettre dans le droit chemin, jusqu'à en arriver à l'extrême limite, c'est-à-dire la révolte armée, aussi bien individuelle que collective.

La discipline la plus importante dans la constitution du sunnisme est le *fiqh* (« droit » dans le sens de règle de conduite de soi-même, de la famille et de la cité). C'est dans le *fiqh* que se distinguent les **quatre grandes écoles sunnites**, divisées en fonction de la valeur qu'elles accordent aux quatre sources du droit musulman, le Coran, la Sunna, l'*ijma* et le *qyas*.

L'école de la valorisation du jugement personnel : le hanéfisme

Le hanéfisme est l'école du *fiqh* la plus ancienne et elle a pour fondateur l'imam Abû Hanîfa qui dénonce dans sa profession de foi le caractère schismatique de plusieurs sectes, comme les kharijites, ayant pris leur essor sous les Omeyyades, tout en étant plus nuancé à l'égard des chiites. Identifiée comme l'école de la libre opinion (*ra'y*), l'une des sources de sa doctrine est l'« estimation personnelle », rejetant au second plan la Sunna du Prophète, non pas par manque de légitimité mais à cause de problèmes liés à l'authenticité des *hadiths*. Les traditions qui ne viennent pas de la chaîne ininterrompue de rapporteurs ne sont pas non plus acceptées. Le hanéfisme est avant tout une théologie qui privilégie la raison individuelle au détriment des textes écrits. C'est aussi l'école qui recourt le plus à la quatrième source juridique, *qyas*, qui se traduit par l'utilisation de l'analogie pour résoudre un problème juridique ou religieux non prévu dans le Coran ou dans la Sunna. On retrouve le hanéfisme en Irak, en Syrie, en Afghanistan. Il est majoritaire parmi les sunnites du Pakistan, de l'Inde et de la Chine. Parce qu'il s'agissait du *madhab* (école) officiel de l'Empire ottoman, il domine la Turquie mais reste minoritaire dans les pays arabes jadis soumis à Istanbul, conformément à la pratique usuelle de l'Empire de respecter les tendances religieuses de ses périphéries.

L'école de la coutume : le malékisme

Son créateur, l'imam Malik, vivait à Médine sous le califat des Omeyyades. Son seul ouvrage est un traité de *fiqh* fondé sur le *hadith* dont presque tous les personnages sont des Médinois. La particularité du malékisme est qu'il recourt aux pratiques locales et aux coutumes des habitants de Médine en tant que source de jurisprudence et qu'il les considère comme étant plus importantes que les *hadiths*. C'est ainsi une doctrine fondée avant tout sur la pratique de Médine dont les traditions sont dignes de confiance car Médine est la ville du Prophète et des quatre premiers califes. La sévérité à l'égard des schismatiques est une de ses autres caractéristiques. C'est le *madhab* le plus répandu en Afrique noire. On le retrouve aussi sur la côte de la péninsule arabique et c'est l'école la plus suivie en Tunisie, en Algérie et au Maroc.

L'école de la Sunna : le shafisme

Le créateur de cette école, l'imam Shâfi'i, tente de concilier les gens du *hadith* et ceux du raisonnement individuel en valorisant la Sunna comme source du droit. Pour lui, la Sunna est inséparable du Coran car c'est elle qui spécifie les jugements généraux et les règles globales coraniques. Shâfi'i exige aussi que pour que le *hadith* soit acceptable, sa chaîne doit être sans aucune lacune et authentique. Si cette condition est respectée, alors les actes du *hadith* n'ont pas besoin d'être en concordance avec ceux des médinois, contrairement à ce que pense Malik. Après ce recours au Coran et à la Sunna, vient la considération de l'*ijma*, puis le recours à l'analogie, *qyas*, à condition qu'aucune indication ne soit fournie par les trois premières sources. Shâfi'i donne aussi une autre valeur à l'*ijma* qui, chez les shaféites, représente le consensus unanime de la Communauté comme telle et non celui des savants comme chez les hanéfites et les malékites. Quant à l'opinion personnelle, elle y est toujours rejetée. Cette école s'est répandue en Basse-Égypte, dans le sud de l'Arabie, en Syrie, en Irak, au Khorasan, sur la côte somalienne et occidentale africaine, au Yémen, aux Comores, en Indonésie, en Malaisie. Les kurdes sont également shaféites.

L'école de la tradition : le hanbalisme

Le hanbalisme a une origine extra-juridique basée sur les recueils du grand traditionaliste Ibn Hanbal. Son objectif est de combattre toutes les formes d'innovation en revenant aux préceptes du Coran et de la Sunna. Ainsi, pour avoir de l'autorité, toute règle juridique n'a besoin que de la révélation du Coran ou de l'exemple de Mahomet. Si cette école ne s'est pas implantée sur des territoires étendus, elle eut toujours de nombreux partisans dans tout le monde musulman et est à l'origine du wahhabisme, version de l'islam dominante en Arabie Saoudite.